

Carrière de Conliège

(mai 2014)



Cartographie des formations végétales des parcelles cadastrales ZC12 et ZC 13 parties

Bureau d'études territorial

Chef de projet :

Alain Zipper (alain.zipper@onf.fr)



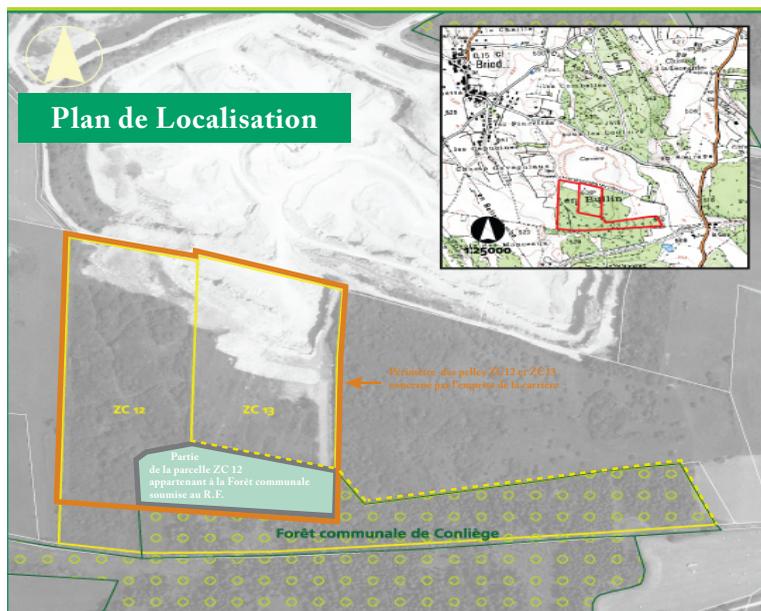
Territoire Communal de
CONLIEGE (39)

Contexte de l'étude :

Les terrains concernés par le présent dossier ont donné lieu en 2001 à une demande d'extension de la carrière de Conliège et ont fait l'objet à cette occasion d'une étude d'impact.

Ces terrains appartiennent pour partie à la Forêt Communale de Conliège qui bénéficie du Régime Forestier. La parcelle forestière soumise au R.F. qui est concernée par le projet correspond à une partie de la parcelle cadastrale ZC 12. Le peuplement d'Epicéas qui la recouvrait a subi une forte attaque de scolytes, ce qui a entraîné la coupe de la quasi totalité des arbres sous le contrôle de l'ONF. Cette exploitation a été réalisée conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur dans le Jura, qui oblige "les propriétaires à faire procéder sans délai à la reconnaissance, l'abattage et la prise en charge de leurs épicéas sur pied, abritant des scolytes vivants (...) et les faire évacuer vers leur lieu de transformation"

L'objet de la présente étude est de cartographier l'ensemble des formations végétales présentes sur la zone d'extension de la carrière (secteurs soumis ou non soumis au Régime Forestier), afin de déterminer les zones boisées qui doivent faire l'objet d'une demande de défrichement.



La surface totale cartographiée le 24 avril 2014 est de 6 ha 58.

Elle comporte :

- * 2 ha 89 de zones sans végétation [2 ha 23 déjà décapés et 0 ha 66 recouvertes par des merlons de terre ou de matériaux inertes].
- * 3 ha 69 de formations végétales dans lesquelles sont incluses les formations apparentées à des boisements.

L'annexe de l'étude, détaille les surfaces affectées à chaque zone et indique :

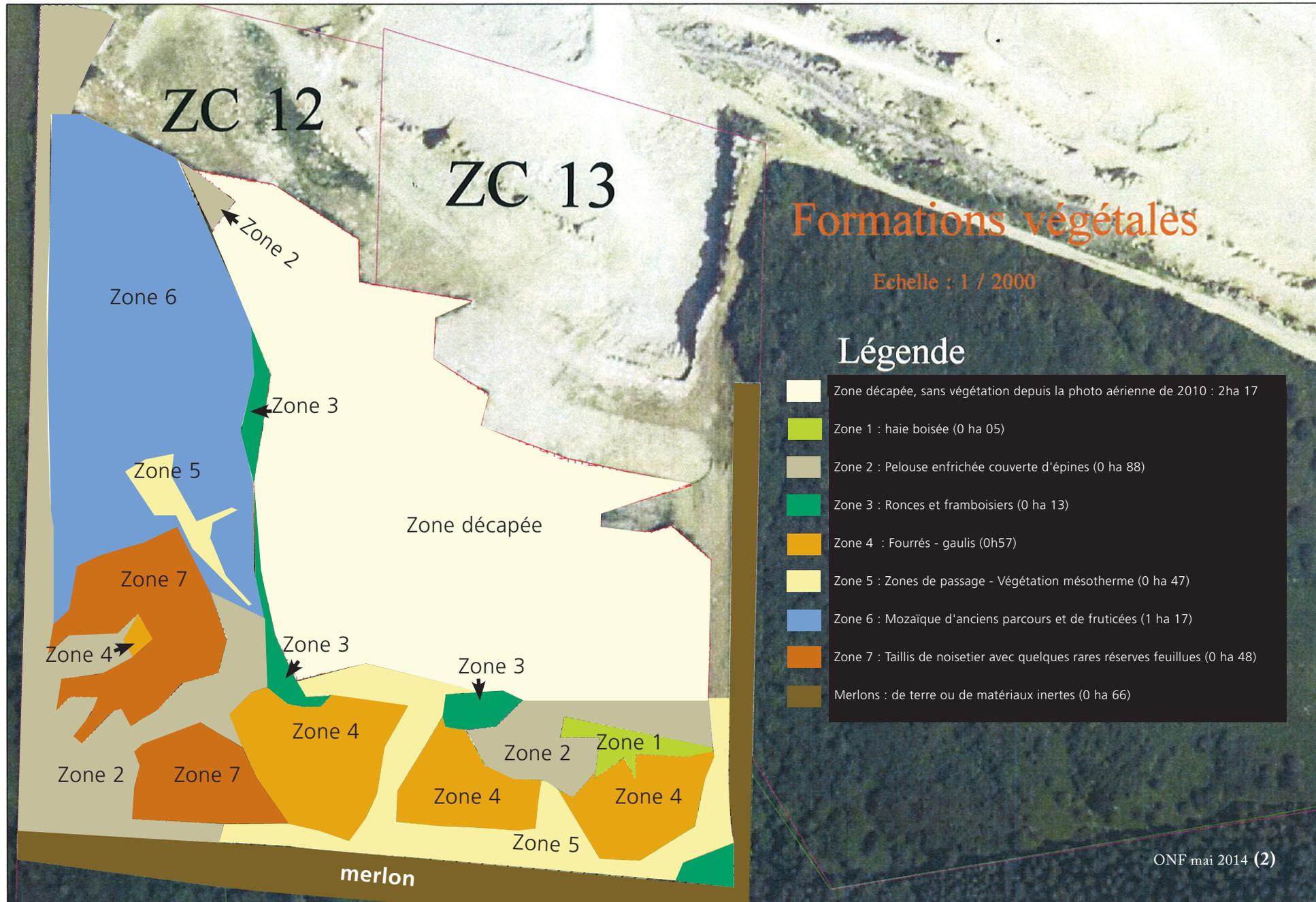


* la surface pouvant faire l'objet d'une demande de défrichement (formations végétales situées dans l'emprise de l'ancienne parcelle soumise au Régime Forestier et formations "boisées" non soumises au RF) soit : 2 ha 08

* la surface non concernée par une demande de défrichement : 4 ha 50



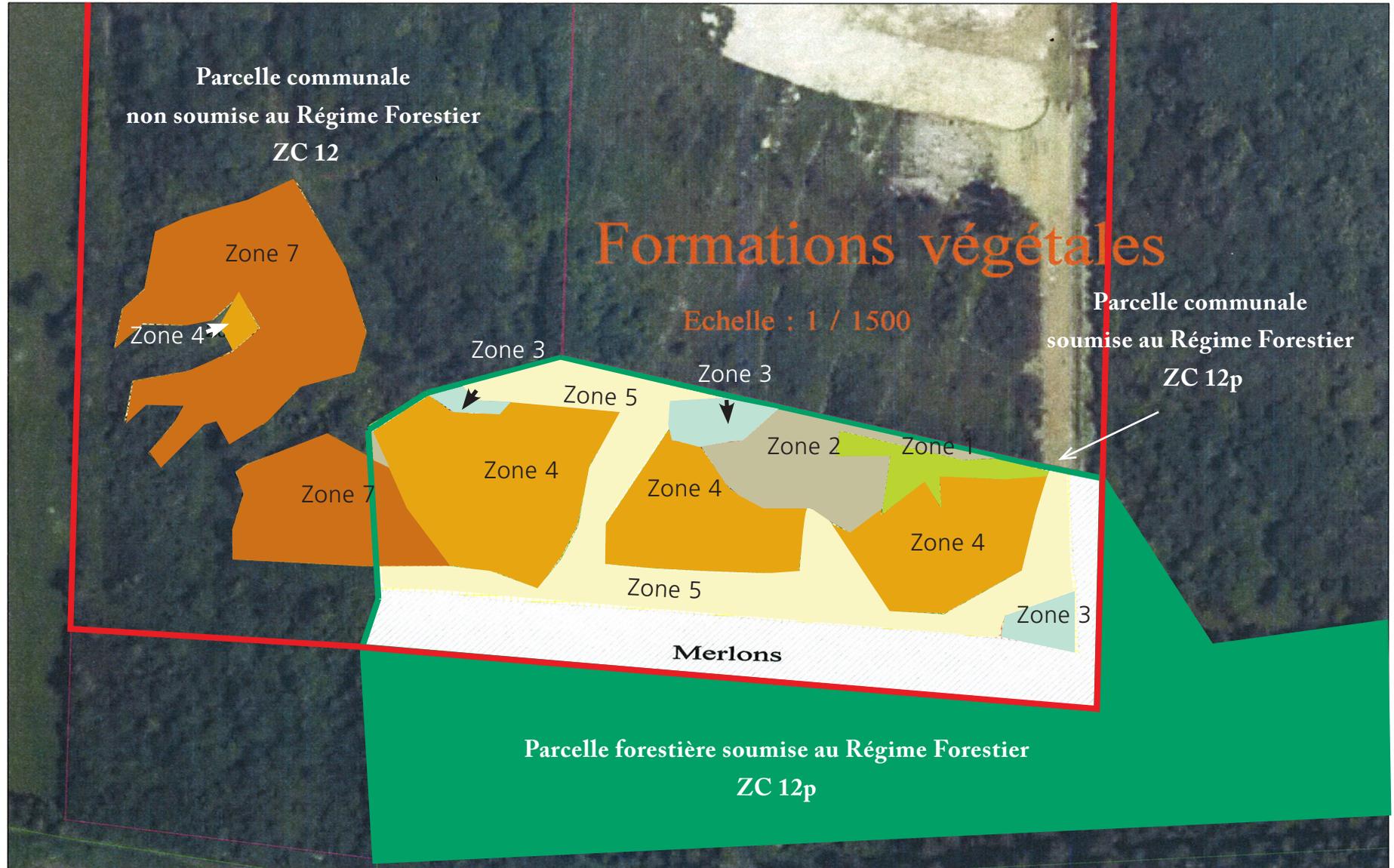
Carte des Formations végétales



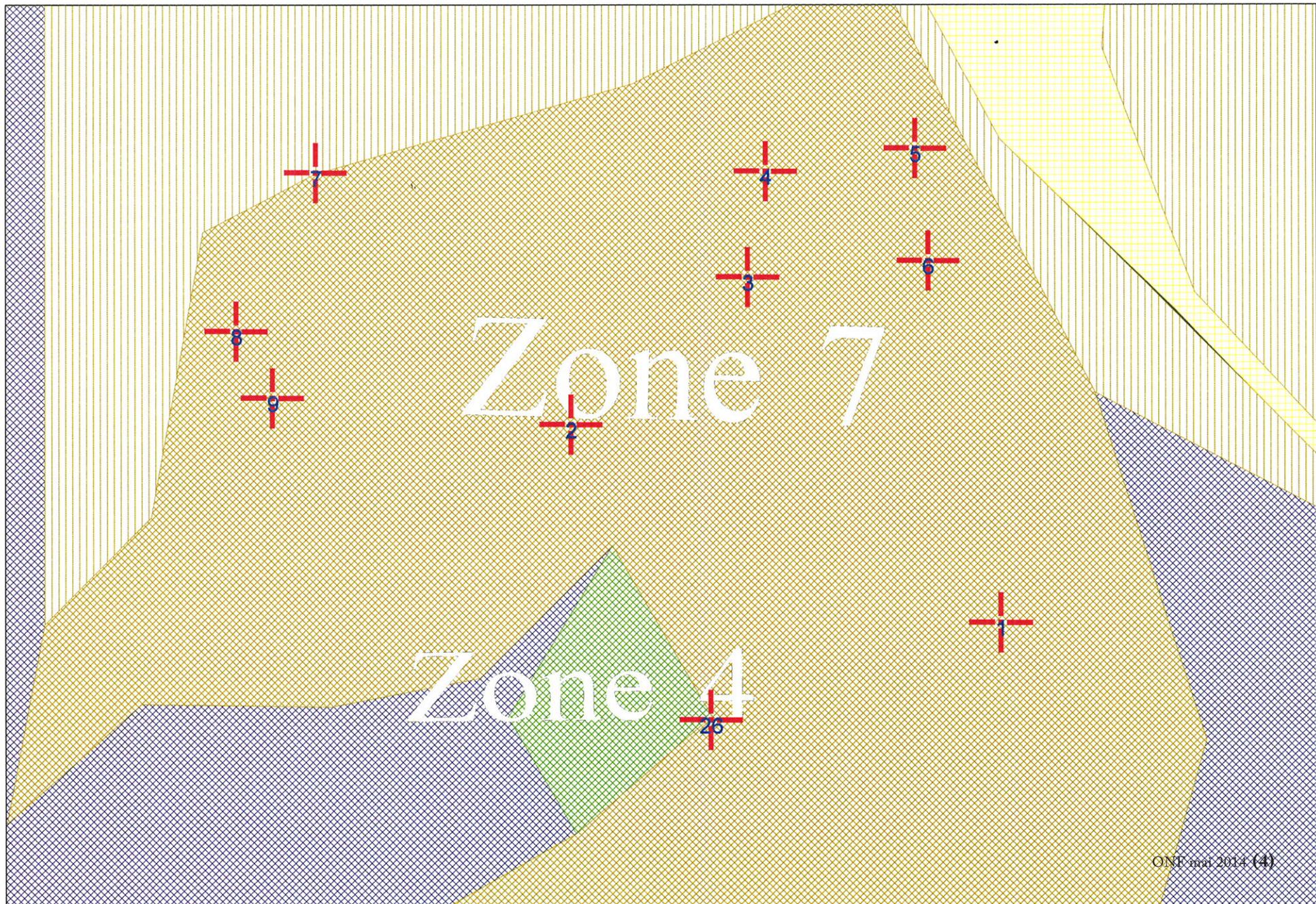
Surfaces concernées par le défrichement :

1) Les formations végétales incluses dans la parcelle forestière soumise au Régime Forestier (zones qui étaient couvertes par un peuplement d'épicéa avant 2001).

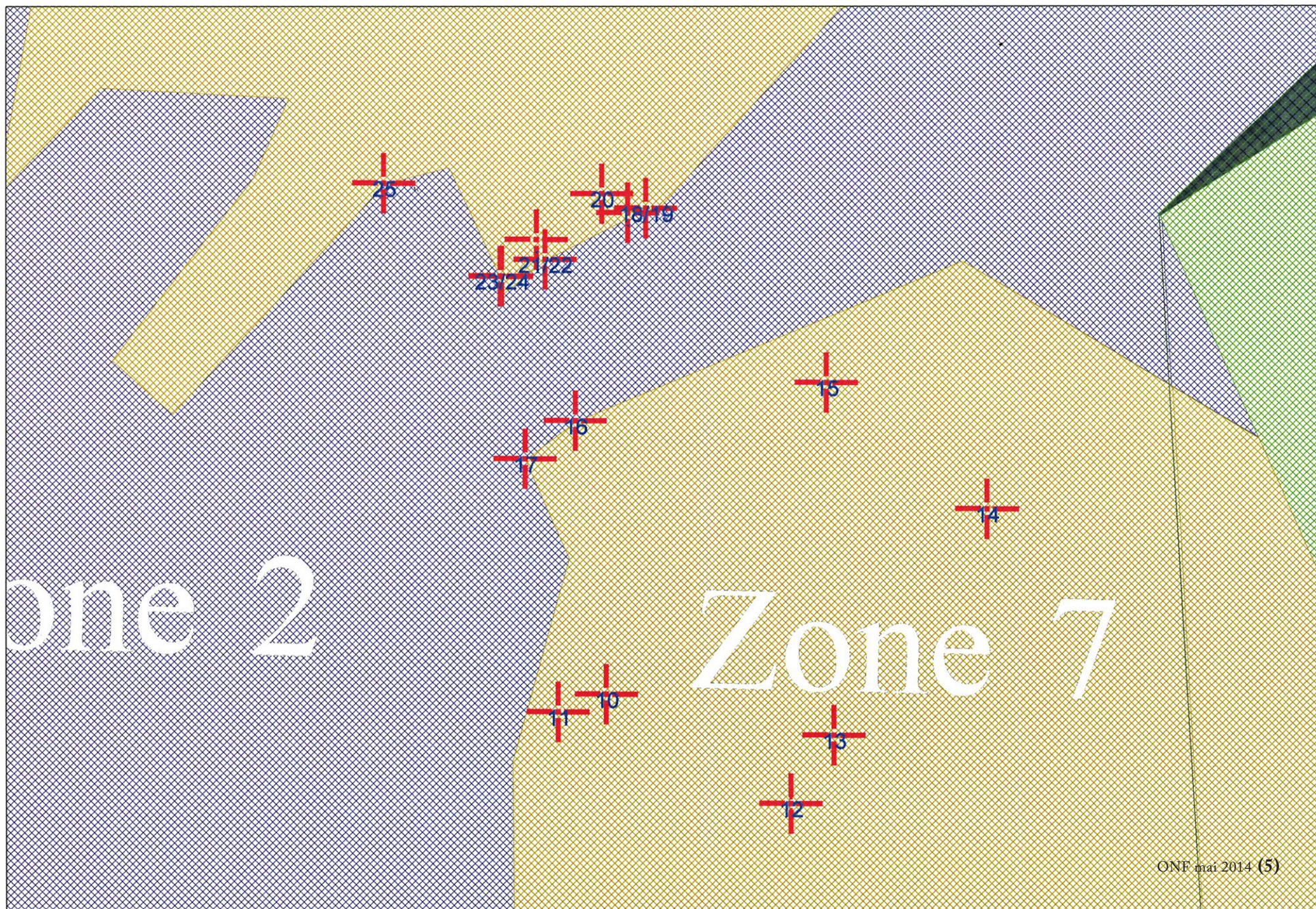
2) Les formations végétales qui peuvent être assimilées à des formations boisées et qui sont situées sur le surplus de la parcelle cadastrale ZC12 (parcelle communale non soumise au Régime Forestier).



Situation des arbres dispersés dans le taillis de noisetier (Zone 7)



Situation des arbres dispersés dans le taillis de noisetier de la Zone 7 (suite)



Description des Zones et de leurs Formations Végétales :

1) Zone décapée (2 ha 23) :

Cette zone concerne des secteurs qui apparaissaient comme végétalisés sur la photo aérienne de 2010 mais dont la terre végétale a été décapée depuis et qui sont actuellement en cours d'extraction.



Un pin sylvestre mal conformé

2) Zone 1 haie boisée (0 ha 05) :

Le peuplement de cette zone suit la limite entre les parcelles cadastrales ZC12 et ZC13, qui est matérialisée par une clôture en fil de fer barbelé. Il présente l'aspect d'une "haie boisée" contenant quelques rares feuillus ainsi qu'un reliquat de résineux (4 épicéas de diamètre compris entre 10 et 20cm et un pin sylvestre mal conformé) appartenant à l'ancien peuplement de la parcelle soumise au R.F.



Une haie boisée avec quelques rares feuillus



Quelques épicéas, reliquat du peuplement résineux initial



La majorité de ces épicéas sont scolytés

3) Zone 2 Pelouse enfrichée couverte d'épines (0 ha 88) :

D'anciennes pelouses mésophiles ont été progressivement colonisées par une végétation arbustive dense, constituée essentiellement d'épines noires et d'aubépines monogynes avec quelques noisetiers, fusains, cornouillers sanguins, rosiers des chiens, framboisiers et ronces dispersés. Dans cette fruticée, on trouve encore par place quelques espèces de pelouse (Brome dressé, brachypode penné, laïche glauque, épervière des murs, véronique petit chêne, pimprenelle...)



Des épines noires abondantes entremêlées par places par des espèces de pelouse

4) Zone 3 Ronces et Framboisiers (0 ha 13) :

Des dépôts de terre issus du décapage superficiel de la roche, ont été rapidement colonisés par un tapis dense et difficilement pénétrable de ronces buissonnantes et de framboisiers. On en rencontre plusieurs taches sur la zone d'étude.



Un tapis quasi infranchissable de ronces et framboisiers

5) Zone 4 Fourrés et gaulis feuillus (0 ha 57) :

Une régénération naturelle en feuillus héliophiles s'est rapidement installée après l'exploitation des résineux. Ces jeunes brins ont une taille inférieure à 3 mètres et leur composition est variée : bouleaux, frênes, saules marsault, avec quelques noisetiers, charmes, trembles,... accompagnés de quelques autres arbustes : sureaux noirs, rosiers des chiens, viornes lantanes, chèvrefeuilles des bois, bourdaines, aubépines monogynes ...

Une petite tache de fourré de bouleaux et de saules a été également observée en dehors de la parcelle soumise au Régime Forestier.



De jeunes peuplements feuillus denses composés essentiellement de bouleau et de frêne

6) Zone 5 Zones de passage - Végétation mésotherme (0 ha 41) :

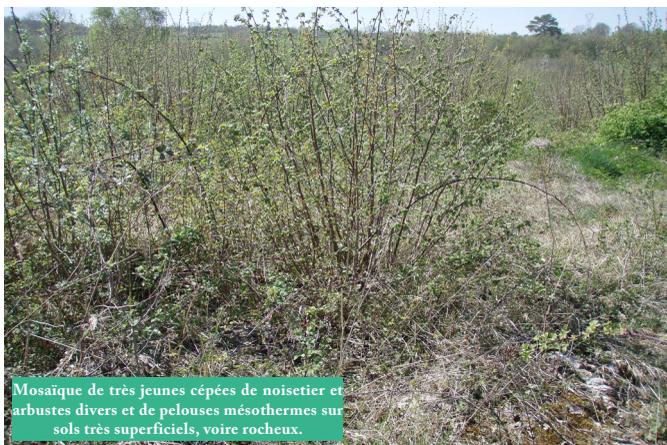


Zone de pelouse présentant une végétation assez rase

Il s'agit essentiellement de zones de passage répété d'engins de terrassement qui ont subi par ce fait, un remaniement plus ou moins prononcé de la couche de terre et sur lesquelles la végétation arbustive n'a pas eu le temps de s'installer. Quelques espèces de pelouses ou de groupements rudéraux sont présentes sur cette zone : Le cardère sauvage, la potentille faux fraisier, l'euphorbe petit cyprès, le tussilage, la germandrée petit chêne, le carex glauque, l'épervière des murs, le millepertuis commun, le plantain lancéolé, la molène noire, la dent de lion, la primevère officinale... ainsi que quelques rares ronces et épines noires.

7) Zone 6 mosaïque d'anciens parcours et de fruticées (1 ha 17) :

Il s'agit d'une zone ayant subi passablement de perturbations : Ancien parcours qui ont fait l'objet d'entretiens par le passé (débroussaillages, coupes rases de cépées de taillis de noisetier). Il en résulte une jeune fruticée haute de 1 à 2m composée de rejets de noisetiers (abondants par places) accompagnés de saules marsault, fusains, bouleaux, coronilles, cornouillers sanguin, épines noires, framboisiers et ronces. Cette fruticée est disposée en "peau de léopard" avec dans les interstices, des zones herbacées ressemblant à celles décrites pour la zone 5.



Mosaïque de très jeunes cépées de noisetier et arbustes divers et de pelouses mésothermes sur sols très superficiels, voire rocheux.

8) Zone 7 Taillis de noisetier avec quelques rares réserves feuillues (0 ha 48) :



Taillis vieilli de noisetier avec quelques bouleaux dispersés

C'est le peuplement forestier le plus anciens et le mieux constitué sur le site. Il s'agit d'un taillis vieilli de noisetier mélangé de quelques rares cépées d'érable champêtre. Ce "Bois taillis" est parsemé par places de quelques jeunes réserves de bouleaux, et de chênes pédonculés, frênes, de qualité médiocre. L'emplacement de chaque arbre a été levé au GPS et figure sur deux extraits

de carte que nous avons intégré au début de ce dossier (pages 4 et 5). Le tableau donnant la liste et les caractéristiques de ces arbres est annexé au présent rapport (cf.annexe : liste des arbres).



Un chêne isolé dans un taillis de noisetier et d'érable

9) Les merlons (0 ha 66) :

A l'instar des barrières en fil de ronce qui ont été implantées sur le périmètre de l'emprise de la carrière, ces merlons jouent un rôle protecteur vis à vis de la pénétration à l'intérieur de l'enceinte de la carrière. En fonction des matériaux mis en place, on peut distinguer deux types de merlons : le merlon situé au Sud de la zone d'étude orienté Est-Ouest, constitué de matériaux bruts de découverte et le merlon situé à l'Est de la zone d'étude orienté Nord-Sud, constitué de terres de découvertes.

